



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Jordane FONTAINE, M. Olivier FARNER, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Nicolas HAFNER, M. Martin STAUB
Excusés	Mme Magali Barthassat
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Démonstration défibrillateur**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2018**
3. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 300'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
4. **Rapports des commissions des routes, sécurité, mobilité, transports**
5. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 17'000 F destiné à couvrir des dépenses non prévues pour l'installation d'une borne escamotable à proximité du préau de l'école**
6. **Projet transformation ancienne voirie et restaurant scolaire**
7. **Propositions et questions individuelles**
8. **Communications de l'exécutif**

1. Démonstration défibrillateur

Le formateur-secouriste donne les informations suivantes :

S'il y a 2 secouristes :

- a. Vérifier si la victime est consciente
- b. Si ce n'est pas le cas, appeler le 144 (un médecin répond et aide)
- c. Commencer le massage cardiaque (secouriste 1)
- d. Aller chercher le défibrillateur (secouriste 2)

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Si le secouriste est seul : faire uniquement le massage cardiaque en attendant les secours.

Utilisation du défibrillateur :

1. Allumer l'appareil et suivre les instructions de la voix enregistrée
2. Mettre à nu le thorax de la victime
3. Installer les 2 électrodes sur le thorax de la victime tel qu'indiqué
4. Arrêt du massage cardiaque pour permettre l'analyse par la machine
5. Déclencher l'électrochoc si la machine le commande
6. Reprendre le massage cardiaque
7. 2 minutes plus tard, nouvel arrêt du massage et nouvelle analyse de la machine (avec choc ou non)
8. Reprise du massage cardiaque pendant 2 minutes
9. Et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée des secours

Autres remarques :

Après utilisation, le défibrillateur peut être remis à sa place. Il sera prêt pour une autre utilisation.

La machine s'autoteste quotidiennement (signal bip si problème détecté – avertir pour une maintenance)

Les batteries durent 4 ans (250 chocs, 4 heures d'autonomie continue)

Les batteries et les électrodes sont changées périodiquement (tous les 4 ans).

M. G. Fontaine rappelle que les 2 défibrillateurs de la commune sont placés aux entrées de la mairie et de l'école. La formation des maîtresses de l'école (à l'utilisation du défibrillateur) aura lieu le 16 avril à 11h45.

Le formateur-secouriste est remercié et quitte la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2018

Après les différentes corrections proposées, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 300'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité.

4. Rapports des commissions des routes, sécurité, mobilité, transports

M. le président passe la parole à **M. Jaccard**.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

M. Jaccard rappelle que la séance de commission s'est déroulée le 5 février en présence des représentants du bureau d'Architectes Urbanistes Malnati et Verest. Ces derniers ont mis l'accent sur deux aspects essentiels, à savoir la gestion du flux du trafic d'une part, et les questions d'ordre urbanistique d'autre part, avec un accent particulier mis sur la possibilité de mettre en lien, dans le cadre de la conduite du projet par le cabinet, les différents départements du Canton concernés par le projet.

M. Jaccard dit qu'il lui semble important que la commission puisse étudier en détail l'offre proposée, en mettant notamment en relation les objectifs et moyens mis en œuvre avec le coût estimé de la première étape du projet (CHF 90'000.-), qui en compte quatre en tout.

M. Hafner ajoute que les intervenants ont insisté sur le rôle que pourrait jouer l'aspect patrimonial du village dans les futures négociations avec le Canton.

M. Staub s'inquiète du fait que la commune en est à sa troisième étude d'urbanisme.

M. Grept répond qu'il faut distinguer une étude sur le trafic d'une étude urbanistique plus générale. C'est la force du projet selon lui, de prendre le problème dans sa globalité tout en offrant un accès direct aux différents offices cantonaux concernés. En effet, établir une limitation de la vitesse dans le village sans prévoir des aménagements urbains ne servirait à rien. L'aspect urbanistique dans son sens large est donc essentiel.

Pour répondre à **M. Staub**, **M. Jaccard** dit que c'est à la commune de maîtriser les prétentions du projet d'urbanisme sans perdre de vue les réponses urgentes à mettre en œuvre en matière de sécurité.

M. le président dit que la commission, dans son évaluation, doit donner une importance toute particulière à l'aspect financier du projet, étant entendu que les CHF 90'000.- déjà mentionnés ne représentent qu'une partie de l'investissement total.

M. Jaccard dit qu'il s'agit pour lui de limiter le périmètre du projet en matière de coût et de prétentions urbanistiques, tout en mettant en lien la partie urbanistique et les mesures sécuritaires, ces dernières relevant plus de la commune.

A ce titre, **M. Grept** rappelle que le bureau d'architectes-urbanistes travaille en collaboration avec Trafitech pour toutes les questions se rapportant plus directement au trafic.

M. Grept nous informe que ce dossier repartira en commission.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 17'000 F destiné à couvrir des dépenses non prévues pour l'installation d'une borne escamotable à proximité du préau de l'école

M. le président passe la parole à **M. G. Fontaine**.

M. G. Fontaine dit qu'un projet de borne escamotable a été étudié sur la demande de certains habitants relayés par le maire, borne qui serait située dans un espace réservé principalement à l'école, et qui est régulièrement envahi par les voitures, malgré un panneau « propriété privée ». Cela pose un problème de sécurité pour les enfants de l'école. En plus, il s'agirait de résoudre la question du parking dans ce même espace.

Mme Dougoud rappelle que des gens habitent à cet endroit (3 appartements dont les locataires ont le droit de se parquer là), ce qui est son cas, et prennent toutes les précautions nécessaires lorsqu'ils pénètrent en voiture aux abords du préau. Par ailleurs, l'endroit est fréquenté à l'occasion des messes de l'église. Par contre, certaines personnes s'y garent en effet sans autorisation. Elle ajoute que le parking derrière l'église est souvent plein et ne pourrait servir aux ayants droit.

M. le président dit qu'il s'agit de bloquer le passage aux véhicules n'ayant rien à faire dans ce lieu, tout en permettant de laisser passer les ayants droit, habitants des appartements et de la cure. Seule une borne escamotable peut remplir efficacement cette fonction.

Mme Jaggi estime que la borne est prématurée au regard de son coût élevé. En effet, les maîtresses ont affirmé que le trafic était faible à cet endroit. D'autre part, la borne impliquerait un système complexe de télécommande, pour les habitants et pour les maîtresses de l'école lorsqu'elles doivent transporter du matériel, par exemple. Elle rappelle que certains employés de la mairie peuvent désormais porter plainte contre les véhicules indésirables, avec contravention à la clé. Cette mesure lui semble suffisante, et pourrait être associée à un marquage au sol des places de parking dévolues aux habitants.

Mme Fontaine estime pour sa part que la sécurité des enfants est prioritaire et défend l'installation de la borne.

Plusieurs voix s'élèvent pour défendre une période de test avec une solution moins coûteuse, à savoir un marquage au sol des places de parking réservées aux ayants droit.

Sans autre remarque, **M. le président** soumet la proposition au vote.

La proposition est rejetée à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Projet transformation ancienne voirie et restaurant scolaire

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

M. le président passe la parole à **M. J. Fontaine**.

M. J. Fontaine dit que la commission en charge du dossier a reçu le projet écrit qui avait été demandé aux représentants de la paroisse. Une rencontre a également eu lieu. Il en est ressorti que les représentants de la paroisse ont revu leurs exigences à la baisse. Il n'est plus question d'un appartement ou d'une salle dédiée à la paroisse, mais d'une unique salle polyvalente qui pourrait faire l'affaire à condition que la paroisse y ait accès. Par contre, une demande plus spécifique a été formulée concernant une pièce dédiée au secrétariat de la paroisse.

M. J. Fontaine rapporte que la paroisse propose de réaliser le projet en deux étapes, à savoir commencer par le « petit » projet sur le terrain de la commune, puis, dans un second temps, travailler en collaboration avec la paroisse pour une extension du projet.

M. J. Fontaine estime toutefois qu'il ne serait pas prudent d'entamer le premier projet (cuisines scolaires) sans un acte notarié concernant le droit de superficie.

M. le président défend l'idée du projet en deux étapes : commencer à construire sur le terrain de la commune un bâtiment afin de répondre aux besoins urgents, tout en gardant à l'esprit que le projet pourra s'étendre dans l'avenir sur le terrain de la paroisse.

M. Grept prône quant à lui un projet d'ensemble qui prenne en compte le terrain de la paroisse, afin de ne pas construire au rabais un bâtiment qui pourrait se révéler trop petit d'ici à quelques années.

M. le président rappelle que le « grand » projet qui prend en compte le terrain de la paroisse n'est pas réalisable. D'autre part, il déplore que la décision du Conseil municipal concernant la réalisation d'un projet plus modeste répondant à des besoins urgents soit remise en cause.

M. Hafner répond que la décision en question a été prise dans l'ignorance d'un élément important, à savoir la possibilité de construire sur le terrain de la paroisse. Ce nouvel élément doit être pris en compte et un projet plus vaste mis à l'étude.

M. Jaccard dit que le projet par étapes ne peut se faire sans une vision globale claire capable de répondre aux besoins d'une commune dont la population va augmenter dans les prochaines années. Il s'agirait donc de reconfigurer le projet initial en associant les étapes dans un calendrier très serré.

M. le président renvoie cette question en commission.

7. Propositions et questions individuelles

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Place de jeux derrière l'école

Mme Dougoud dit que deux entreprises ont été rencontrées en février. Une dizaine de places de jeux ont été visitées dans le Canton et des devis précis ont été demandés aux deux entreprises. En tout, quatre devis porteront sur des solutions avec ou sans arbre, ainsi que sur différents types de jeux (en bois brut et en alu et inox). Les devis seront remis début avril, à la suite de quoi les deux commissions intéressées seront réunies pour en débattre. Le projet devrait être soumis au vote au prochain conseil.

Chute de neige

M. Staub se fait l'écho de plaintes émanant de certaines personnes concernant la neige mal déblayée sur certains trottoirs et chemins à la suite des récentes chutes de neige.

M. G. Fontaine rappelle que le Canton ne vient pas déblayer les trottoirs cantonaux. Il faudrait trouver une solution à ce sujet.

M. Hafner rappelle que les employés communaux n'ont pas le temps matériel de déblayer toutes les voies en quelques heures après une chute de neige exceptionnelle.

M. le président dit avoir reçu des compliments de la part d'autres habitants concernant le même sujet.

Club de pétanque

M. Genoud dit que le club souhaite un agrandissement de son terrain de pétanque afin de répondre à une demande en hausse. **M. Genoud** dit avoir remis à **M. G. Fontaine** une proposition quant à l'emplacement et les modalités (déplacement d'une balançoire). Le club a reçu l'autorisation de la commune, mais reste le problème du financement. Le projet coûterait CHF 12'600.-. Le club propose de partager ce coût en deux entre le club et la commune. **M. Genoud** envisage de prélever la part de la commune sur les subsides accordés au club.

M. le président estime plus judicieux de proposer au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire, ce qui permettra de ne pas toucher aux subsides.

M. Jaccard se dit favorable à la solution de l'étude d'un crédit supplémentaire.

M. Genoud ajoute que le besoin de terrain est urgent, le club étant saturé de membres.

M. le président s'engage à présenter lors de la prochaine séance du Conseil municipal une résolution allant dans ce sens.

8. Communications de l'exécutif

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

M. le président informe :

- La date de l'apéritif des nouveaux habitants a été modifiée : il se tiendra le 17 mai à 18h30.

Mme Jaggi demande à la commission des loisirs de s'entendre sur un menu pour 100 personnes attendues (chips ou menu plus élaboré).

M. Hafner remercie l'exécutif d'avoir modifié la date et demande de la modifier également dans le tout-ménage.

- Suite au décès de son président, le comité du jumelage a nommé Mme Barbara Reist au poste de nouveau président. Mme Reist entretient des contacts réguliers avec les gens de LaBeaume. Une visite à LaBeaume afin de renouer avec le comité est prévue fin septembre.

Mme Jaggi informe :

- Le comptage à Soral 1 est en place.
- 4 jeunes de la commune atteignent leur majorité cette année et un repas est prévu le 18 avril.
- Les maîtresses ont informé que l'année scolaire à venir verrait le même nombre d'élèves.
- **Mme Jaggi** souhaiterait établir un règlement relatif à la gestion des déchets pour la commune de Soral. Elle prendra contact avec la présidente de la commission de l'environnement.
- Le site de la commune relaiera l'information selon laquelle une école de cyclisme pour la Champagne a vu le jour.
- L'association Toit pour tous cherche du terrain pour y placer des cabanons destinés au logement d'urgence. Plus d'infos auprès de **Mme Jaggi**.

M. le président ajoute que cette association semble très motivée et que la question devrait être débattue devant la commission Social.

- Une séance du Cotec réunissant les communes suisses s'est tenue le 6 mars. Il en est ressorti qu'une étude de faisabilité et d'opportunité concernant la route de contournement devrait être réalisée sous peu avec des résultats cette année. Une réunion avec les communes françaises aura lieu cette semaine.

A ce titre, **M. G. Fontaine** informe qu'un crédit de CHF 500'000.- sera versé à la commune pour les travaux concernant le passage du bus.

M. le président ajoute que la participation de la commune s'élèvera à environ CHF 15'000.-.

- Places de crèche : Soral a réservé 3 places de crèche (6 enfants maximum) à la demande de la commune d'Aire-la-Ville qui les recevra. Le coût par place et par année est de CHF 15'000 à CHF 20'000.- pour la commune de Soral.

M. Revillet informe :

- Soirée Challenge Hockey 2018 le vendredi 13 avril, organisée par le Genève Servette Hockey Club pour les élus communaux. Un match est prévu ainsi qu'un

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

repas (fondue) à 20h30. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire.

La séance est levée à 21h13.